



Commune de
SAINT AUBIN LA PLAINE

COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 8 AVRIL 2019

Le **huit avril deux mille dix neuf à dix-neuf heures**, le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt cinq mars, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de SAINT AUBIN LA PLAINE sous la présidence de Monsieur GAUVREAU Dominique, Maire.

Etaient présents :

Mademoiselle LIÈVRE Emmanuelle.

Messieurs GAUVREAU Dominique, AUGER Patrick, PRÉZEAU Denis, COUZIN Jean-Michel, GRIVEAU Francis, MARSAULT René.

Avait remis procuration : **Mme BOUDAUD Amélie à Mlle LIÈVRE Emmanuelle**

Excusé :

Secrétaire de séance : **Monsieur PRÉZEAU Denis**

Assistait également : **Monsieur QUAIRAULT Bruno, Secrétaire de Mairie**

Nombre de conseillers municipaux :

◆ En exercice	8
◆ Présents	7
◆ Votants	8

ORDRE DU JOUR :

2019-04-01 – VOTE DU BUDGET ANNEXE 2019 « LOTISSEMENT LES ALOUETTES »

2019-04-02 – VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES

2019-04-03 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 DE LA COMMUNE

2019-04-04 – VOTE DES SUBVENTIONS 2018 AUX ASSOCIATIONS DE DROIT PRIVE

2019-04-05 – VOIRIE – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU CONTRAT VENDEE TERRITOIRES

QUESTIONS DIVERSES

2019-04-01 – VOTE DU BUDGET ANNEXE 2019 « LOTISSEMENT LES ALOUETTES »

Exposé des faits : Monsieur le Maire présente à l'Assemblée, le projet de budget 2019 du Lotissement Les Alouettes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par 8 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTIONS, vote le budget comme suit :

FONCTIONNEMENT, vote au niveau du chapitre :

Dépenses : 232 561,56 €

Recettes : 232 561,56 €

INVESTISSEMENT, vote au niveau du chapitre :

Dépenses : 354 656,76 €

Recettes : 354 656,76 €

2019-04-02 – VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES

Exposé des faits : Sur proposition de Monsieur le Maire, l'Assemblée décide, en 2019, de ne pas appliquer d'augmentation à l'ensemble des taux des taxes locales.

En conséquence, pour 2019, les taux d'imposition des taxes locales seront les suivants :

- Taxe d'habitation : 19,58 %
- Taxe foncière (bâti) : 20,63 %
- Taxe foncière (non bâti) : 52,59 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par 8 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTIONS, adopte les taux indiqués ci-dessus.

2019-04-03 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 DE LA COMMUNE

Exposé des faits : Monsieur le Maire présente à l'Assemblée, le projet de budget primitif 2019 de la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par 8 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTIONS, vote le budget comme suit :

FONCTIONNEMENT, vote au niveau du chapitre :

Dépenses : 584 173,20 €

Recettes : 584 173,20 €

INVESTISSEMENT, vote au niveau de l'opération :

Dépenses : 1 758 911,15 €

Recettes : 1 758 911,15 €

2019-04-04 – VOTE DES SUBVENTIONS 2018 AUX ASSOCIATIONS DE DROIT PRIVE

Exposé des faits : Conformément aux propositions de Monsieur le Maire, **le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par 8 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTIONS, décide d'attribuer les subventions suivantes au titre de l'exercice 2019 :**

- Association CEIDRE (Centre d'Insertion et de retour à l'Emploi) : 100 €
- Association des Donneurs de Sang : 50 €
- Le Secours Catholique – secteur de Ste Hermine : 200 €
- Association Culture et Loisirs de St Aubin la Plaine : 1 064 €
- Le Réveil St Aubinois : 1 500 €
- ADMR de Sainte Hermine : 100 €
- Solid'her : 100 €
- Banque Alimentaire de Vendée : 50 €
- Amicale les Colliberts (Pompiers de Nalliers) : 100 €

Exposé des faits : Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral et le Conseil Départemental ont signé le 19 décembre 2017, pour la période 2017-2020, le Contrat Vendée Territoire pour un montant total de 6 400 000,00 €.

Parmi les opérations structurantes, un programme voirie communale et intercommunale a été identifié pour une enveloppe de subvention de 1 200 000,00 €.

Après répartition de cette somme entre les 44 Communes composant la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral, chaque Commune s'est vue attribuer la somme de 10 000,00 € pour la période précitée.

Considérant les travaux de voirie rendus nécessaires sur l'exercice 2019, le Maire propose d'utiliser cette somme en totalité cette année et de déposer le dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Vendée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par 8 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTIONS :

- **décide d'utiliser la totalité de la somme allouée soit 10 000,00 € au titre des travaux de voirie 2019,**
- **autorise le Maire à solliciter une subvention au titre du Contrat Vendée Territoires, auprès des services du Département de la Vendée.**
- **arrête le plan de financement ci-dessous :**

DÉPENSES PRÉVUES	MONTANT HT	RECETTES PRÉVUES	MONTANT
Réfection section nord de la Rue du Portail (enrobé + EP)	8 802,00 €	Contrat Vendée Territoires (Département)	10 000,00 €
Aménagement de stationnements Rue du Stade	2 901,00 €	Autofinancement (Commune)	15 453,00 €
Réfection de la VC 11 dite Chemin des Poissonniers (point à temps)	3 750,00 €		
Réfection de la Rue de l'Herbeillerie (aménagement de sécurité)	10 000,00 €		
TOTAL =	25 453,00 €	TOTAL =	25 453,00 €

QUESTIONS DIVERSES

➤ **AMICALE DES PARENTS D'ÉLÈVES DE L'ÉCOLE PUBLIQUE LES TILLEULS**

Monsieur le Maire précise aux élus qu'un premier rendez vous s'est tenu en Mairie avec des représentants de l'Amicale des Parents d'Élèves, dans le but de mettre en place une convention définissant la prise en charge des frais relatifs à l'école. Un second rendez vous sera organisé en présence de la Directrice de l'école (date non définie à ce jour).

Par ailleurs, Monsieur le Maire a proposé à l'Amicale que la Commune prenne à sa charge l'acquisition de la table de tennis de table (2 096,10 € TTC) qui serait installée à l'école pour la rentrée de septembre 2019, équipement souhaité par les enseignants. Une participation correspondant au montant HT de l'achat sera ensuite demandée à l'association.

➤ **FOOT ESPOIR**

Monsieur le Maire précise aux élus que le compteur électrique du Stade est désormais au nom de la Commune, comme convenu dans la convention 2018/2019 conclue avec Foot Espoir. Les frais électriques seront donc désormais intégralement pris en charge par la municipalité.

Monsieur le Maire présente également l'état de la consommation électrique du Stade pour l'année 2018, qui s'élève à 1994,06 € TTC (consommation + abonnement). Comme convenu dans la convention 2017/2018 conclue avec le Réveil St Aubinois, la Commune prendra à sa charge 50 % de ce montant. Un versement de 997,03 € sera donc effectué sur le compte du Réveil St Aubinois.

Les élus déplorent une nouvelle fois que l'éclairage du Stade soit allumé certains après midi, alors qu'il fait encore jour. Le club sera contacté pour veiller à ce que l'éclairage soit allumé uniquement lorsque nécessaire.

➤ **PAYSAGE DE VOTRE COMMUNE**

Monsieur le Maire donne lecture aux élus du courrier reçu du CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement), portant mise en place d'une opération « Le Paysage de votre commune », édition vendéenne du label de qualité de vie « Villes et Villages Fleuris ». Cette opération vise à promouvoir des initiatives individuelles (particuliers), collectives (quartiers, villages) ou communales, en faveur de la qualité du cadre de vie et utilisant des pratiques respectueuses de l'environnement. Monsieur le Maire précise qu'il se renseignera auprès du CAUE afin d'obtenir plus de précisions et ainsi savoir si une inscription peut être envisagée.

➤ **VISITE DU SENAT**

Sur proposition de la Sénatrice de la Vendée Annick BILLON, les élus se montrent favorables à l'organisation d'un voyage d'étude à Paris, comprenant la visite du Sénat. Une étude préalable permettant de connaître le coût du voyage et les prises en charge sera menée par Monsieur le Maire. Si d'autres Communes du secteur venaient à être intéressées, ce serait peut être le moyen de minimiser les coûts de transport.

➤ **CHEMIN DE REMEMBREMENT**

Monsieur le Maire fait état d'une entrevue avec Monsieur LIÈVRE Jean-Paul, Président de l'Association Foncière de Remembrement de St Aubin la Plaine. Il précise que l'acquisition par la Commune à l'euro symbolique, du chemin menant à l'aérodrome, pourrait être envisagée.

PROCHAINE REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL : NON FIXEE A CE JOUR

Dominique GAUVREAU
Maire
Président de Séance

Denis PRÉZEAU
2^{ème} Adjoint au Maire
Secrétaire de Séance